



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cyclomoteurs

Question écrite n° 74963

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à la réponse à sa question écrite n° 65216 du 13 août 2001, demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de lui préciser les perspectives et les échéances du décret interministériel qui « est en effet à l'étude par les ministères chargés des transports et de l'intérieur » tendant à l'immatriculation des cyclomoteurs, en application de la décision du comité interministériel de sécurité routière du 26 novembre 1997.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74963

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1850